

Arrêté du 30 mai 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel

30/05/2013

Cet arrêté fixe la liste des cinq organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel (CGT- CFDT - CGT-FO - CFE-CGC et CFTC). Ce texte précise également le poids des organisations syndicales représentatives au niveau interprofessionnel, pour la négociation des accords collectifs.